



Rachat de clientele et arnaque

Par dhj, le **08/09/2008** à **13:27**

Bonjour,

J'ai racheté 50% d'une clientele en ostéopathie a un osteopathe qui avait 'trop de travail'. Il m'a donné quelques 'miettes' de clientele sans jamais me donner de fichier client. Il doit se faire arreter pour deux mois environ et veut que je lui rétrocede 30% du chiffre sur les clients qu'il m'envoie. Nous n'avons signé aucun contrat, mais j'ai juste un papier de lui stipulant qu'il me vend 50% de la clientele. Comment puis-je faire valoir mes droits sur cette clientele sans retroceder quoi que ce soit?

Par avance merci!